

LE VIN

(Suite et fin)

Par M. Paul SAINT-OLIVE.

SECONDE ORDONNANCE

« Le duc de Villeroy et de Metz, pair de France et
« gouverneur de la ville de Lyon :

« Etant informé que plusieurs vagabonds et gens sans
« aveu, échappés aux recherches que nous avons fait
« faire, continuent leur séjour dans cette ville, au pré-
« judice des défenses et des ordres portés par notre or-
« donnance du 26 novembre dernier ; que la liberté qu'ils
« ont de se retirer dans les cafés, dans les cabarets, et
« dans les endroits où l'on donne à jouer au billard, qui
« demeurent ouverts pendant la nuit, rend plus difficile
« l'exécution des ordres particuliers, que nous avons
« donnés pour les faire arrêter, et punir ensuite suivant
« la rigueur des ordonnances, il nous a paru convenable,
« dans l'intention où nous sommes de ne rien négliger
« de tout ce qui peut contribuer à la tranquillité de cette
« ville et à la santé des citoyens, de renouveler les or-
« donnances qui ont été rendues, concernant les limona-
« diers et les cabaretiers de cette ville, et dont l'inexé-

»